



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 DES MEMBRES EN RÈGLE - SSVQ

### ORDRE DU JOUR

#### Assemblée générale annuelle

Vendredi 24 novembre 2017 à 18 h

- 18 h 00 Ouverture et élection du président d'assemblée et du secrétaire
- 18 h 05 Constat du quorum, lecture de l'Avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- 18 h 10 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée annuelle du 18 novembre 2016
- 18 h 20 Adoption du rapport financier pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 et confirmation de l'Expert-comptable
- 18 h 30 Rapport du président du conseil d'administration
  - Diversification des revenus
  - Gouvernance : mise à jour des règlements généraux
- 19 h 00 Rapport des comités :
  - Comité scientifique du 10<sup>e</sup> Colloque neurovasculaire
  - Comité scientifique du symposium annuel
  - Comité des résidents et ÉMC
  - Comité du site Internet, FB et YT et publication
  - Comité des finances
  - Comité d'organisation d'événements
  - Comité du Groupe de travail sur la TEV
  - Comité de nomination
- 19 h 35 Ratification des actes posés par les directeurs en 2016-2017
- 19 h 40 Élection/confirmation des administrateurs 2017-2018
- 19 h 45 Affaires nouvelles
- 19 h 50 Période de questions
- 20 h 00 Remerciements du président et levée de la réunion

### Important : Formulaire de procuration

Seul le membre actif ou son représentant désigné par écrit à droit de vote à l'Assemblée générale annuelle de la SSVQ. Cette catégorie de membres comprend : les médecins, les chercheurs, les pharmaciens, les infirmières, les techniciens et tout autre professionnel reliés au milieu vasculaire. Le membre actif qui ne pourra être présent à l'Assemblée générale annuelle est **prié de bien vouloir remplir et signer le formulaire de procuration** afin que son droit de vote soit exercé même s'il n'assiste pas à l'Assemblée. La procuration doit nous parvenir au plus tard le mercredi 15 novembre 2017 ou en situation incontrôlable être remise en main propre à la table d'inscription le jour même de l'assemblée avant l'ouverture de celle-ci.